



DECISION N° 2023/10

OBJET : Prêt gratuit De l'exposition « Jean Jaurès : le parcours »

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 16 avril 2014, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la volonté de la municipalité d'organiser une exposition.
- Vu la proposition établie par La Médiathèque Départementale de Prêt,
- Vu les articles 28 et 30 du Code des marchés publics,
- Considérant que les prestations du service culturel représentent une dépense annuelle inférieure à 25.000 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

De signer une convention avec la Médiathèque Départementale, située rue Ferdinand Buisson, 62018 ARRAS CEDEX Pour un prêt de l'exposition « Jean Jaurès : le parcours » du 25 avril au 28 juin 2023 dans la Médiathèque Simone Veil.

ARTICLE 2 :

De prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la représentation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur de la Trésorerie de CALAIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en sous-préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 1^{er} mars 2023

Signé électroniquement par Olivier
MAJEWICZ
Date de signature : 03/03/2023
Qualité : Maire de la ville de OYE
PLAGE
Maire d'OYE-PLAGE